

# PROJET ÉDUCATIF

NOVEMBRE 2021 À MAI 2022



Commission scolaire  
*au Cœur-des-Vallées*  
ÉCOLE MONSIEUR CHARBONNEAU

## École Monseigneur Charbonneau



Adresse	Téléphone	Courriel
661, rue Allaire Gatineau (Québec) J8L 2B8	819-281-5333 1-800-958-9966 poste 2600 819-281-6331 (télécopieur)	eco026@cscv.qc.ca

## TABLE DES MATIÈRES

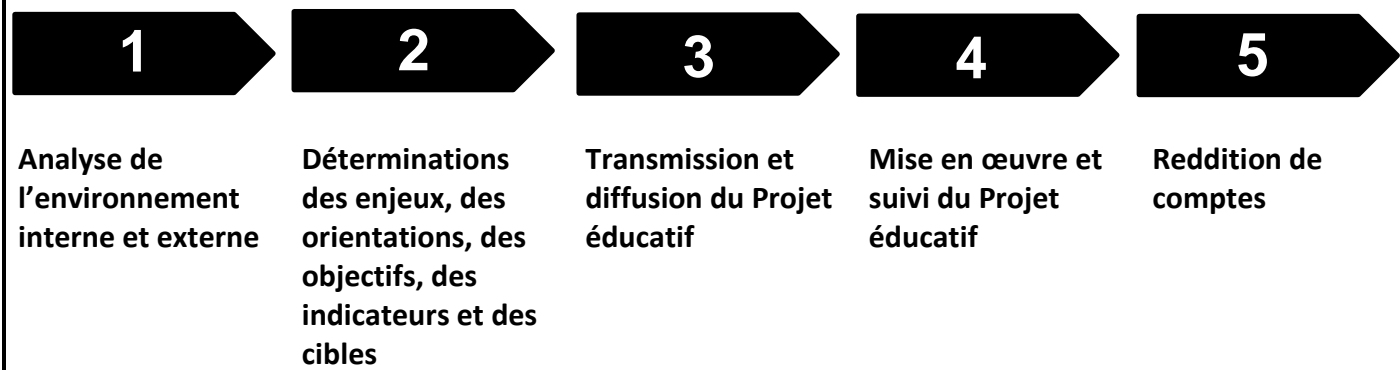
<b>1</b>	<b>But et définition du projet éducatif</b>	<b>Page 3</b>
<b>2</b>	<b>Encadrements légaux</b>	<b>Page 4</b>
<b>3</b>	<b>Groupe ayant collaboré à l'élaboration du projet éducatif</b>	<b>Page 9</b>
<b>4</b>	<b>Consultations menées lors de l'élaboration du projet éducatif</b>	<b>Page 10</b>
<b>5</b>	<b>Contexte dans lequel évolue l'établissement (Environnement interne et externe)</b>	<b>Page 12</b>
<b>6</b>	<b>Cohérence avec le plan d'engagement vers la réussite</b>	<b>Page 15</b>
<b>7</b>	<b>Enjeux, orientations, objectifs, indicateurs et cibles propres à l'établissement</b>	<b>Page 18</b>
<b>8</b>	<b>Adoption du projet éducatif</b>	<b>Page 23</b>
<b>9</b>	<b>Version abrégée destinée aux parents de l'école</b>	<b>Page 24</b>
<b>10</b>	<b>Annexes</b>	<b>Page 25</b>

- **Définition**

Le Projet éducatif est un outil stratégique permettant de définir et de faire connaître à la communauté éducative d'un établissement d'enseignement les orientations, les priorités d'action et les résultats attendus pour assurer la réussite éducative de tous les élèves, jeunes et adultes. Il est élaboré en réponse aux caractéristiques et aux besoins des élèves qui fréquentent l'établissement d'enseignement ainsi qu'aux attentes formulées par le milieu au regard de l'éducation.

Résultant d'un consensus, il est élaboré et mis en œuvre en faisant appel à la collaboration des différents acteurs intéressés par l'école : les élèves, les parents, le personnel enseignant, les autres membres du personnel de l'école ainsi que des représentants de la communauté et de la commission scolaire.

- **Étapes**



## LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE

## Articles de loi concernant le projet éducatif

- Article 36** L'école est un établissement d'enseignement destiné à dispenser aux personnes visées à l'article 1 les services éducatifs prévus par la présente loi et le régime pédagogique établi par le gouvernement en vertu de l'article 447 et à collaborer au développement social et culturel de la communauté. Elle doit, notamment, faciliter le cheminement spirituel de l'élève afin de favoriser son épanouissement.
- Elle a pour mission, dans le respect du principe de l'égalité des chances, d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves, tout en les rendant aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire.
- Elle réalise cette mission dans le cadre d'un projet éducatif.
- Article 37** Le projet éducatif de l'école, qui peut être actualisé au besoin, comporte :
- 1<sup>o</sup> le contexte dans lequel elle évolue et les principaux enjeux auxquels elle est confrontée, notamment en matière de réussite scolaire;
  - 2<sup>o</sup> les orientations propres à l'école et les objectifs retenus pour améliorer la réussite des élèves;
  - 3<sup>o</sup> les cibles visées au terme de la période couverte par le projet éducatif;
  - 4<sup>o</sup> les indicateurs utilisés pour mesurer l'atteinte des objectifs et des cibles visés;
  - 5<sup>o</sup> la périodicité de l'évaluation du projet éducatif déterminée en collaboration avec la commission scolaire.
- Les orientations et les objectifs identifiés au paragraphe 2<sup>o</sup> du premier alinéa visent l'application, l'adaptation et l'enrichissement du cadre national défini par la loi, le régime pédagogique et les programmes d'études établis par le ministre. Ils doivent également être cohérents avec le plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire.
- Le projet éducatif doit respecter la liberté de conscience et de religion des élèves, des parents et des membres du personnel de l'école.
- Article 37.1** La période couverte par le projet éducatif doit s'harmoniser avec celle du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire conformément aux modalités prescrites, le cas échéant, en application du premier alinéa de l'article 459.3.

Article 209.2	La commission scolaire doit s'assurer de la cohérence des orientations et des objectifs retenus dans les projets éducatifs de ses établissements avec son plan d'engagement vers la réussite et du respect, le cas échéant, des modalités prescrites par le ministre en application du premier alinéa de l'article 459.3. À ces fins, elle peut, à la suite de la réception du projet éducatif d'un établissement, lui demander d'en différer la publication à l'intérieur du délai prescrit par l'article 75 ou 109.1, selon le cas, ou de procéder à des modifications.
Article 218	La commission scolaire favorise la mise en œuvre du projet éducatif de chaque école et de chaque centre.
Article 221.1	La commission scolaire s'assure, dans le respect des fonctions et des pouvoirs dévolus à l'école, que chaque école s'est dotée d'un projet éducatif.

Article 459.3	Le ministre peut prescrire à toute commission scolaire des modalités visant la coordination de l'ensemble de la démarche de planification stratégique entre les établissements d'enseignement, la commission scolaire et le ministère.  Il peut en outre, à la suite de la réception du plan d'engagement vers la réussite d'une commission scolaire, lui demander d'en différer la publication à l'intérieur du délai prescrit par l'article 209.1 ou de procéder à des modifications afin que la période couverte par ce plan soit harmonisée avec celle du plan stratégique du ministère conformément aux modalités prescrites, le cas échéant, en application du premier alinéa. Il peut aussi faire une telle demande afin que ce plan soit cohérent avec les orientations stratégiques et les objectifs du plan stratégique du ministère ou qu'il réponde aux attentes signifiées en application de l'article 459.2.
---------------	--

**ADOPTER**

Adopter une proposition, un projet ou un document signifie que l'on peut le modifier, l'amender ou le recevoir tel qu'il a été soumis.

**APPROUVER**

Approuver veut dire donner son accord. Si le conseil exprime des réserves, il ne peut modifier un document sur-le-champ : celui-ci doit être revu et soumis de nouveau au conseil d'établissement avant d'entrer en vigueur ou d'être mis en application.

**Article 74** Le conseil d'établissement analyse la situation de l'école, principalement les besoins des élèves, les enjeux liés à la réussite des élèves ainsi que les caractéristiques et les attentes de la communauté qu'elle dessert. Sur la base de cette analyse et en tenant compte du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire, il adopte le projet éducatif de l'école, voit à sa réalisation et procède à son évaluation selon la périodicité qui y est prévue.

Chacune de ces étapes s'effectue en concertation avec les différents acteurs intéressés par l'école et la réussite des élèves. À cette fin, le conseil d'établissement favorise la participation des élèves, des parents, des enseignants, des autres membres du personnel de l'école et de représentants de la communauté et de la commission scolaire.

**Article 75** L'article 75 est remplacé par le suivant :

Le conseil d'établissement transmet à la commission scolaire le projet éducatif de l'école et le rend public à l'expiration d'un délai de 60 à 90 jours après cette transmission ou d'un autre délai si le conseil d'établissement et la commission scolaire en conviennent. Il rend également publique l'évaluation du projet éducatif de l'école. Le projet éducatif et son évaluation sont communiqués aux parents et aux membres du personnel de l'école.

Le projet éducatif prend effet le jour de sa publication.

**Article 83** Le conseil d'établissement informe annuellement les parents ainsi que la communauté que dessert l'école des services qu'elle offre et leur rend compte de leur qualité.

**Article 96.2** L'organisme de participation des parents a pour fonction de promouvoir la collaboration des parents à l'élaboration, à la réalisation et à l'évaluation périodique du projet éducatif de l'école ainsi que leur participation à la réussite de leur enfant.

**Article 96.6** Le comité des élèves a pour fonction de promouvoir la collaboration des élèves à l'élaboration, à la réalisation et à l'évaluation périodique du projet éducatif de l'école ainsi que leur participation à leur réussite et aux activités de l'école.

Le comité des élèves a également pour fonction de promouvoir l'adoption par les élèves d'un comportement empreint de civisme et de respect entre eux ainsi qu'envers le personnel de l'école.

Il peut en outre faire aux élèves du conseil d'établissement et au directeur de l'école toute suggestion propre à faciliter la bonne marche de l'école.

- Article 96.13 Le directeur de l'école assiste le conseil d'établissement dans l'exercice de ses fonctions et pouvoirs et, à cette fin :
- 1<sup>o</sup> il coordonne l'analyse de la situation de l'école de même que l'élaboration, la réalisation et l'évaluation périodique du projet éducatif de l'école;
  - 1.1<sup>o</sup> il coordonne l'élaboration, la révision et, le cas échéant, l'actualisation du plan de lutte contre l'intimidation et la violence;
  - 2<sup>o</sup> il s'assure de l'élaboration des propositions visées dans le présent chapitre qu'il doit soumettre à l'approbation du conseil d'établissement;
  - 2.1<sup>o</sup> il s'assure que le conseil d'établissement reçoit les informations nécessaires avant d'approuver les propositions visées dans le présent chapitre;
  - 3<sup>o</sup> il favorise la concertation entre les parents, les élèves et le personnel et leur participation à la vie de l'école et à la réussite;
  - 4<sup>o</sup> il informe régulièrement le conseil d'établissement des propositions qu'il approuve en vertu de l'article 96.15;

Lorsque le directeur de l'école néglige ou refuse de soumettre à l'approbation du conseil d'établissement une proposition sur un sujet relevant de la compétence du conseil, dans les 15 jours de la date à laquelle le conseil en fait la demande, ce dernier peut agir sans cette proposition.

- Article 96.15 Sur proposition des enseignants ou, dans le cas des propositions prévues aux paragraphes 5<sup>o</sup> et 6<sup>o</sup>, des membres du personnel concernés, le directeur de l'école :

- 1<sup>o</sup> approuve, conformément aux orientations déterminées par le conseil d'établissement, les programmes d'études locaux pour répondre aux besoins particuliers des élèves;
- 2<sup>o</sup> approuve les critères relatifs à l'implantation de nouvelles méthodes pédagogiques;
- 3<sup>o</sup> approuve, conformément à la présente loi et dans le cadre du budget de l'école, le choix des manuels scolaires et du matériel didactique requis pour l'enseignement des programmes d'études;
- 4<sup>o</sup> approuve les normes et modalités d'évaluation des apprentissages de l'élève, notamment les modalités de communication ayant pour but de renseigner ses parents sur son cheminement scolaire, en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique et sous réserve des épreuves que peut imposer le ministre ou la commission scolaire.
- 5<sup>o</sup> approuve les règles pour le classement des élèves et le passage d'un cycle à l'autre au primaire, sous réserve de celles qui sont prescrites par le régime pédagogique;
- 6<sup>o</sup> approuve les moyens retenus pour atteindre les objectifs et les cibles visés par le projet éducatif.

Avant d'approuver les propositions prévues au paragraphe 3<sup>o</sup> du premier alinéa et celles relatives aux modalités de communication ayant pour but de renseigner les parents d'un élève sur son cheminement scolaire visées au paragraphe 4<sup>o</sup> du premier alinéa, le directeur de l'école doit les soumettre à la consultation du conseil d'établissement.

Les propositions des enseignants ou des membres du personnel visées au présent article sont faites selon les modalités établies par ceux-ci lors d'assemblées générales convoquées à cette fin par le directeur de l'école ou, à défaut, selon celles établies par ce dernier.

Une proposition des enseignants ou des membres du personnel sur un sujet visé au présent article doit être donnée dans les 30 jours de la date à laquelle le directeur de l'école en fait la demande, à défaut de quoi le directeur de l'école peut agir sans cette proposition.

Lorsque le directeur de l'école n'approuve pas une proposition des enseignants ou des membres du personnel, il doit leur en donner les motifs.

Article 19 Dans le cadre du projet éducatif de l'école et des dispositions de la présente loi, l'enseignant a le droit de diriger la conduite de chaque groupe d'élèves qui lui est confié.

L'enseignant a notamment le droit :

- 1° de prendre les modalités d'intervention pédagogique qui correspondent aux besoins et aux objectifs fixés pour chaque groupe ou pour chaque élève qui lui est confié;
- 2° de choisir les instruments d'évaluation des élèves qui lui sont confiés afin de mesurer et d'évaluer constamment et périodiquement les besoins et l'atteinte des objectifs par rapport à chacun des élèves qui lui sont confiés en se basant sur les progrès réalisés.

Article 22 Il est du devoir de l'enseignant :

- 1° de contribuer à la formation intellectuelle et au développement intégral de la personnalité de chaque élève qui lui est confié;
- 2° de collaborer à développer chez chaque élève qui lui est confié le goût d'apprendre;
- 3° de prendre les moyens appropriés pour aider à développer chez ses élèves le respect des droits de la personne;
- 4° d'agir d'une manière juste et impartiale dans ses relations avec ses élèves;
- 5° de prendre les mesures nécessaires pour promouvoir la qualité de la langue écrite et parlée;
- 6° de prendre des mesures appropriées qui lui permettent d'atteindre et de conserver un haut degré de compétence professionnelle;
- 6.1° de collaborer à la formation des futurs enseignants et à l'accompagnement des enseignants en début de carrière;
- 7° de respecter le projet éducatif de l'école.



**3****GROUPES AYANT COLLABORÉ À L'ÉLABORATION DU PROJET ÉDUCATIF**

- **Membres du comité de pilotage** **2021-2022**

- Annie Chiasson, Enseignante 3<sup>e</sup> année
- Sonia Ouellet, Enseignante 6<sup>e</sup> année
- Anne Brochu, Enseignante 1<sup>e</sup> année
- Sophie Charrette, enseignante préscolaire
- Caroline Abel, TES école
- Céline Brazeau, SDG
- Maryleine Chartrand, CP
- Julie Fleurant, direction

- **Membres de l'équipe-école**

- Julie Fleurant
- Nancy Lepage
- Fanny Rainville
- Sophie Charette
- Anne Brochu
- Diane Paquin
- François Dumais
- Laurence Cadieux-Boileau
- Cindy Bergeron
- Mélanie Brazeau
- Sonia Ouellet
- Mélissa Cyrenne
- Monique Dubé
- Caroline Abel
- Mélanie Robinson
- Céline Brazeau
- Josée Léveillé
- Josée Lajeunesse
- Judith Vincent
- Nadia Piché
- Christian Lafleur
- Sylvie Ricard
- Mélissa (conciergerie)

- **Partenaires**

SPVG  
**La Maison de la famille (avant Covid)**

- **Membres du conseil d'établissement**

Véronique Leroux  
 Caroline Bordeleau  
 Geneviève Ouimet  
 Émilie Barrette  
 Anne Brochu  
 Sonia Ouellet  
 Céline Brazeau

- **Direction de l'école :**

Julie Fleurant

**4****CONSULTATIONS MENÉES LORS DE L'ÉLABORATION DU PROJET ÉDUCATIF**

- **Sondage**

**Destinataires :** Parents

Date : 20 novembre 2018

Nombre de réponses : 73

\* documents en annexe

- **Sondage**

**Destinataires :** Membres du personnel

Date : 23 novembre 2018

Nombre de participants : 19

\* documents en annexe

- **Sondage**

**Destinataires :** Les élèves

Date : Décembre 2018

Nombre de participants : 96

\* documents en annexe

- **Sondage**  
**Bilan de la situation de l'école à l'égard du climat de sécurité.**

**Destinataires :** Les membres du personnel

Date : 28 juin 2021

Nombre de participants : 12

\* documents en annexe

Voici de façon synthèse les grandes lignes qui se dégagent de ces différentes consultations

- **Sondage parents**

**Forces** : - Bonnes relations avec les enseignants, - Mes enfants aiment aller à l'école qu'ils considèrent un endroit sécuritaire où il fait bon apprendre.

**Défis** : - L'offre d'activités parascolaire, - Les moyens mis en place pour soutenir les parents dans l'exercice de leur rôle. Beaucoup de matériel acheté et ajout d'activités, actileader

- **Sondage membres du personnel**

- **Forces** : Relations entre élèves et enseignants, Q- 26, Q-29, Q-30, Q33
- **Défis** : Qualité du matériel didactique, promotion de l'école dans la communauté, Q-24, prévention de la violence, Q-23 – Le matériel didactique a été changé – arrimage effectué.

- **Sondage élèves**

- **Forces** : Sentiment de sécurité, Mes enseignants croient en moi, Les activités spéciales en classe et à l'extérieur de la classe.
- **Défis** : Heure du dîner difficile.

- **Qu'est-ce qui caractérise notre établissement?**

- Petite école à palier unique. Un corridor du nord au sud avec à son centre un gymnase.
- Collé à une église.
- Moins de 10 enfants seulement sont transportés par autobus.
- Certaines zones sont désuètes : salles de toilettes des élèves et 1 salle de toilette pour tout le personnel

- **Quelles sont nos forces?**

- Bienveillance envers tous.
- Solidarité « fonctionnelle » et culturelle.
- Équipe facilement mobilisée pour projet école.

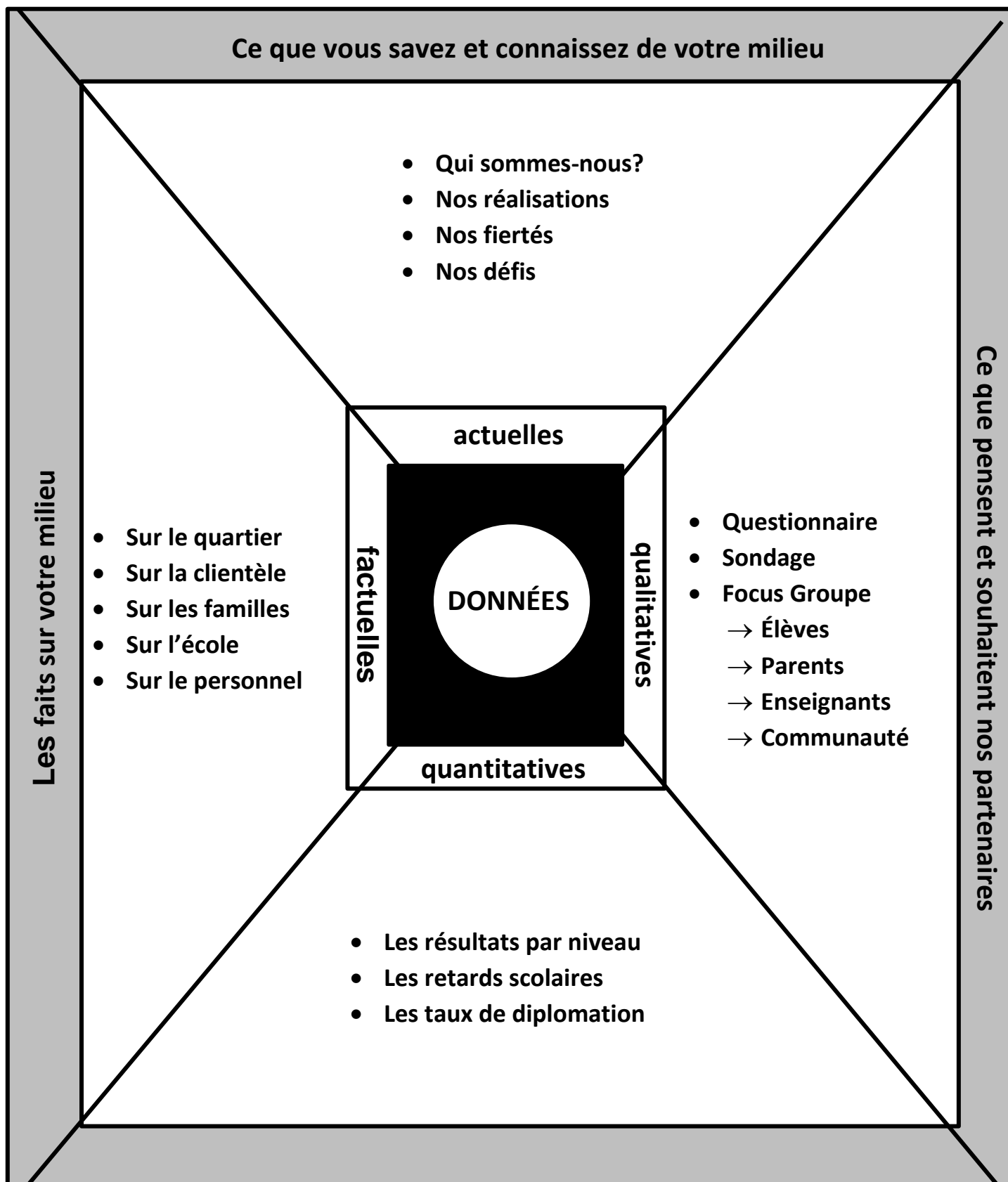
- **Quelles sont nos vulnérabilités?**

- Trop vouloir en faire parfois.

- **Quels sont les principaux enjeux sur lesquels nous devrions agir?**

- La continuité et l'homogénéité entre les différents niveaux.
- La qualité de la langue parlé-écrite.
- L'impact de l'école sur la qualité de la vie de quartier. Le syndrome de la porte à l'arrivée et au départ des élèves et les espaces de stationnement sur la rue Allaire ont suscité des discussions et des irritants avec certains citoyens.
- La réussite des élèves en lecture à la deuxième année du 1<sup>er</sup> cycle. À valider après 1<sup>er</sup> bulletin
- La réussite des élèves en lecture en deuxième année du 2<sup>e</sup> cycle. À valider après 1<sup>er</sup> bulletin
- La réussite des élèves de 6<sup>e</sup> année en mathématiques pour la compétence raisonner. À valider après 1<sup>er</sup> bulletin
- L'engagement des élèves dans leur réussite scolaire.
- L'organisation de la vie scolaire.

## UN PORTRAIT 360 DE VOTRE MILIEU



## Les résultats des élèves de votre milieu

### LES FAITS SUR VOTRE MILIEU

#### Données factuelles

**Le quartier :** C'est un quartier principalement résidentiel outre quelques commerces. Situé près de la résidence de personnes âgées. L'environnement présente de nombreux espaces verts.

**La clientèle :** ajouter un descriptif

- Nombre de garçons :                      nombre de filles :

\*À valider à chaque année

**Les familles :** Les familles de nos élèves sont de toutes constitutions, nous avons des familles monoparentales, des familles reconstituées et des familles nucléaires conventionnelles. Nous remarquons une légère augmentation de la diversité culturelle.

**L'école :** C'est une petite école de 9 classes. Nous accueillons entre 180 à 200 élèves. L'école est un long corridor qui se dessine du Nord au Sud. De part et d'autre les locaux de classe et autres locaux inhérents à la vie scolaire. Local informatique, service de garde...Au centre de notre école se trouve le gymnase séparé par un rideau de l'église de quartier. Le dîner se prend dans le gymnase.

**Le personnel :** Au nombre de 25, les employés sont loyaux à l'établissement. Très peu de roulement de personnel. Majoritairement féminin. Une belle atmosphère règne au sein de l'équipe.

- 9 titulaires de classe
- 3 spécialistes
- 1 orthopédagogue à plein temps
- 3 TES (1 TES école) (2 TES d'accompagnement)
- 1 responsable du service de garde
- 5 éducatrices au service de garde
- 1 concierge
- 1 secrétaire d'école
- 1 direction à 80%

**Les partenaires :**

- Le corps policier de la Ville de Gatineau
- Cohabitation avec l'église St-Luc

Cohérence de notre projet de réussite éducative (plan d'intervention) avec le PEVR

Trois de nos objectifs quantitatifs sont directement reliés à des objectifs identifiés au PEVR de la commission scolaire. **A MODIFIER**

- 1- Augmenter le nombre d'élèves arrivant à la fin du 1<sup>er</sup> cycle du primaire qui ont maîtrisé les compétences en littératie. (Lecture)
- 2- Augmenter le résultat en mathématique des élèves de la 6<sup>e</sup> année et de la 1<sup>re</sup> année du secondaire. (Raisonnement)
- 3- Augmenter le résultat en lecture et en écriture des élèves de 4<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année et de la 2<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> année du secondaire.

De plus nos objectifs plus qualitatifs rejoignent des valeurs soutenues par celui-ci.

- 1- L'engagement dans sa réussite scolaire
- 2- L'activité physique et culturelle / Saines habitudes de vie

## PEVR de la CSCV EN BREF...

<b>Objectif 1</b>	Augmenter le taux d'élèves qui obtiennent un premier diplôme (DES ou DEP) ou une première qualification.
<b>Objectif 2</b>	Réduire le nombre d'élèves sortant sans diplôme ou qualification au secondaire.
<b>Objectif 3</b>	Augmenter le nombre d'enfants arrivant au préscolaire 5 ans sans retard de développement dans l'un ou l'autre des 5 sphères du développement (interventions en amont de l'entrée scolaire).
<b>Objectif 4</b>	Augmenter le nombre d'élèves arrivant à la fin du 1 <sup>er</sup> cycle du primaire qui ont maîtrisé les compétences en littératie. (Lecture)
<b>Objectif 5</b>	Contribuer à rehausser les compétences en littératie de la population adulte située sur le territoire de notre commission scolaire.
<b>Objectif 6</b>	Augmenter le résultat en mathématique des élèves de la 6 <sup>e</sup> année et de la 1 <sup>re</sup> année du secondaire. (Raisonnement)
<b>Objectif 7</b>	Augmenter le résultat en lecture et en écriture des élèves de 4 <sup>e</sup> et 6 <sup>e</sup> année et de la 2 <sup>e</sup> et 5 <sup>e</sup> année du secondaire.
<b>Objectif 8</b>	Accumuler au moins 60 minutes par jour d'activité physique d'intensité moyenne ou élevée (soit 420 minutes par semaine).
<b>Objectif 9</b>	D'ici 2030, faire en sorte que tous les bâtiments du parc immobilier soient dans un état satisfaisant.

	Primaire	Secondaire	FP/FGA	CS
Objectif par ordre d'enseignement	# 3	# 1	# 1	# 9
	# 4	# 2	# 2	
	# 5	# 5	# 5	
	# 6	# 6	# 8	
	# 7	# 7		
	# 8	# 8		



**Politique sur la réussite éducative**

**Ministère de l'éducation**

**Plan d'engagement vers la réussite**

**Commission scolaire**

**Projet éducatif**

## PLAN D'ACTION / PRIMAIRE - 2021-2022 et 2022-2023

Enjeu # 1	Atelier d'équipe	Les résultats des élèves de 4 <sup>e</sup> année et 6 <sup>e</sup> année en Lecture
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quelle est la difficulté sur laquelle nous allons agir ensemble?</li> </ul>	
Objectif		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Que voulons-nous améliorer?</li> </ul>	La moyenne de nos élèves en lecture

		4 <sup>e</sup> et 6 <sup>e</sup> année
Cible / indicateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Jusqu'où voulons-nous aller?</li> <li>• Comment allons-nous savoir que ce que nous faisons donne de bons résultats?</li> </ul>	<p>Nous tenterons d'augmenter de 1% la moyenne de nos élèves en lecture.</p> <p>Nous saurons que nos actions portent fruits en monitorant les résultats des données provenant des :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Entretiens et observations en classe</li> <li>• Divers travaux</li> <li>• Examens</li> <li>• Bulletins</li> <li>• Tableaux Lumix</li> <li>• Épreuves ministérielles</li> </ul>
	Évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quand et comment allons-nous faire le suivi et l'évaluation?</li> </ul>

Moyens	<ul style="list-style-type: none"> <li>Quels moyens allons-nous mettre en place pour agir sur cette situation?</li> </ul>	Précolaire	1 <sup>e</sup> cycle	2 <sup>e</sup> cycle	3 <sup>e</sup> cycle
		-Numéra-sacs	-Lecture en dyade et collective	-Ateliers de lecture	-Cercle de lecture
-Lecture d'album jeunesse	-Lecture quotidienne à la maison	-Cercle de lecture			-Ateliers de lecture
	-Ateliers de lecture				-Blocs de lecture
<p><b>MOYENS COMMUNS DE LA MATERNELLE À LA 6<sup>IÈME</sup> ANNÉE :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Période de lecture quotidienne</li> <li>Plan de lecture (littérature jeunesse et albums jeunesse)</li> <li>Enseignement explicite des stratégies de lecture progressivement du préscolaire à la 6<sup>e</sup> année (à travailler)</li> <li>Harmonisation des stratégies de lecture (vocabulaire commun)</li> <li>Visite d'auteurs</li> </ul> <p><b>*Service de garde : coin lecture et animation d'album</b></p>					

## PLAN D'ACTION / PRIMAIRE

Enjeu # 2	<p>Atelier d'équipe</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Quelle est la difficulté sur laquelle nous allons agir ensemble?</li> </ul>	<p>Les résultats des élèves de 6<sup>e</sup> année en mathématique - Raisonner</p>
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> <li>Que voulons-nous améliorer?</li> </ul>	<p>La moyenne de nos élèves en mathématiques - raisonner</p>

		<b>6<sup>e</sup> année</b>			
<b>Cible / indicateur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Jusqu'où voulons-nous aller?</li> <li>Comment allons-nous savoir que ce que nous faisons donne de bons résultats?</li> </ul>	<p>Nous tenterons d'augmenter de 1% la moyenne de nos élèves en mathématique -raisonner.</p> <p>Nous saurons que nos actions portent fruits en monitorant les résultats des données provenant des :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Entretiens et observations en classe</li> <li>Divers travaux</li> <li>Examens</li> <li>Bulletins</li> <li>Tableaux Lumix</li> <li>Épreuves ministérielles</li> </ul>			
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Quand et comment allons-nous faire le suivi et l'évaluation?</li> </ul>	<p>Tout au long de l'année nous ferons des suivis sur les résultats des élèves. Une réponse à l'intervention sera plus ponctuelle et des rencontres d'analyses après les bulletins de novembre et mars. À la fin d'août 2023, nous ferons le point en équipe pour réviser le plan d'action en lien avec cet enjeu.</p>			
<b>Évaluation</b>		<b>Présoilaire    1<sup>e</sup> cycle    2<sup>e</sup> cycle    3<sup>e</sup> cycle</b>			
		-Numéra-sac	-Stratégies (mémorisation)	-Causeries mathématiques (site CSSCV)	-Causeries mathématiques (site CSSCV)
<b>Moyens</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Quels moyens allons-nous mettre en place pour agir sur cette situation?</li> </ul>	<p><b>MOYENS COMMUNS DE LA MATERNELLE À LA 6<sup>IÈME</sup> ANNÉE :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>Ajout de matériel de manipulation</b></li> <li><b>Enseignement explicite du matériel de manipulation</b></li> <li><b>Harmonisation des stratégies de mathématique</b></li> <li>Revenir de façon récurrente sur les notions enseignées afin de favoriser la rétention des concepts</li> <li>Stratégies (enseignement explicite)</li> <li>Jouer à des jeux (ateliers) de mathématique</li> <li>Plateformes interactives (Netmath, Iplus-Chenelière)</li> </ul> <p style="background-color: cyan; color: black; padding: 2px;"><b>*Service de garde : coin magasin avec animation d'atelier</b></p>			

## PLAN D'ACTION / PRIMAIRE

Enjeu #3	Atelier d'équipe	Le résultat des élèves de 4 <sup>e</sup> et 6 <sup>e</sup> année en écriture
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Quelle est la difficulté sur laquelle nous allons agir ensemble?</li> </ul>	
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> <li>Que voulons-nous améliorer?</li> </ul>	La moyenne de nos élèves en écriture

4 <sup>e</sup> et 6 <sup>e</sup> année		
Cible / indicateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>Jusqu'où voulons-nous aller?</li> <li>Comment allons-nous savoir que ce que nous faisons donne de bons résultats?</li> </ul>	<p><b>Nous tenterons d'augmenter de 1% la moyenne de nos élèves en écriture.</b></p> <p><b>Nous saurons que nos actions portent fruits en monitorant les résultats des données provenant des :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Entretiens et observations en classe</li> <li>Divers travaux</li> <li>Examens</li> <li>Bulletins</li> <li>Tableaux Lumix</li> <li>Épreuves ministérielles</li> </ul>
	Évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Quand et comment allons-nous faire le suivi et l'évaluation?</li> </ul> <p>Tout au long de l'année nous ferons des suivis sur les résultats des élèves. Une réponse à l'intervention sera plus ponctuelle et des rencontres d'analyses après les bulletins de novembre et mars. À la fin d'août 2023, nous ferons le point en équipe pour réviser le plan d'action en lien avec cet enjeu.</p>

- Quels moyens allons-nous mettre en place pour agir sur cette situation?

Préscolaire	1 <sup>e</sup> cycle	2 <sup>e</sup> cycle	3 <sup>e</sup> cycle
-Coin d'écriture -Programme Alphas	-Écriture de mots au quotidien	-écriture libre de façon régulière	-5 à 7 hebdomadaires  -Dictée 0 faute  -Syntaxe interactive

**MOYENS COMMUNS DE LA MATERNELLE À LA 6<sup>IÈME</sup> ANNÉE**

- Code de correction commun (à travailler)
- Grammaire en 3D (couleurs en commun)
- Enseignement explicite des régularités orthographiques

**\*Service de garde : coin écriture avec animation d'atelier**

## PLAN D'ACTION / PRIMAIRE

Enjeu # 4	Atelier d'équipe	L'engagement des élèves envers leur réussite scolaire.
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quelle est la difficulté sur laquelle nous allons agir ensemble?</li> </ul>	
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Que voulons-nous améliorer?</li> </ul>	La qualité de l'engagement de nos élèves.

### Préscolaire, 1<sup>e</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> année

Cible / indicateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Jusqu'où voulons-nous aller?</li> <li>• Comment allons-nous savoir que ce que nous faisons donne de bons résultats?</li> </ul>	<p><b>Nous voulons augmenter de manière significative le nombre d'élèves engagés de façon tangible dans leur réussite scolaire. (moyens à venir)</b></p> <p><b>Nous saurons que nos actions portent fruits en observant et consignnant les manifestations d'engagement des élèves.</b></p>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quand et comment allons-nous faire le suivi et l'évaluation?</li> </ul>	<p><b>Tout au long de l'année nous valoriserons cette valeur. À chacune des fins d'étapes, nous procéderons à une compilation et consignerons l'évolution de notre nombre « d'engagés » à partir de différents outils et stratégies. À la fin de l'année nous réviserons cet enjeu à la lueur des résultats.</b></p>
Évaluation		

- Quels moyens allons-nous mettre en place pour agir sur cette situation?

Précolaire	1 <sup>e</sup> cycle	2 <sup>e</sup> cycle	3 <sup>e</sup> cycle
- Utilisation d'albums jeunesse afin de promouvoir l'engagement scolaire	-Utilisation d'albums jeunesse afin de promouvoir l'engagement scolaire	-Utilisation d'albums jeunesse afin de promouvoir l'engagement scolaire	-Projet de sciences

**MOYENS COMMUNS DE LA MATERNELLE À LA 6<sup>IÈME</sup> ANNÉE :  
(incluant le service de garde)**

Certificats par étape selon différentes catégories (académique, social, projets dans le milieu,...)  
Semaine de la persévérance scolaire  
Coups de coeur  
Valoriser les talents des élèves (tableau d'affiche)



## PLAN D'ACTION / PRIMAIRE

Enjeu # 5	<p>Atelier d'équipe</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Quelle est la difficulté sur laquelle nous allons agir ensemble?</li> </ul>	L'organisation de la vie scolaire
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Que voulons-nous améliorer?</li> </ul>	L'offre de service durant l'heure du midi et après l'école en matière d'activités physiques et culturelles.

### Préscolaire, 1<sup>e</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> année

Cible / indicateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Jusqu'où voulons-nous aller?</li> <li>• Comment allons-nous savoir que ce que nous faisons donne de bons résultats?</li> </ul>	<p><b>Nous voulons offrir des activités intéressantes et variées à l'ensemble de nos élèves durant l'heure du midi et après l'école. Nous saurons que nous avons réussi en consignnant les activités offertes, le nombre, la nature et surtout le taux de participation.</b></p>
Évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quand et comment allons-nous faire le suivi et l'évaluation?</li> </ul>	<p><b>L'évaluation se fera au fur et à mesure avec les commentaires des participants.</b></p> <p><b>Ensuite mensuellement nous analyserons le taux de participation aux activités offertes qui peuvent être, sporadiques, saisonnières, occasionnelle ou permanentes.</b></p>

- Quels moyens allons-nous mettre en place pour agir sur cette situation?

Précolaire	1 <sup>e</sup> cycle	2 <sup>e</sup> cycle	3 <sup>e</sup> cycle
	-Hockey midi  - Danse	-Club de ski/planche à neige  -Hockey midi  - Danse  - Athlétisme et Cross country  -Robotique	-Club de ski/planche à neige  -Hockey midi  - Danse  - Athlétisme et Cross country  -Robotique

**MOYENS COMMUNS DE LA MATERNELLE À LA 6<sup>IÈME</sup> ANNÉE :**

- Pratiques pour le marathon
- Acti-leaders

Extrait du procès-verbal du C.É. de l'établissement :

**Le conseil d'établissement a entériné les enjeux identifiés par le comité de pilotage et acceptés par l'équipe école.**

**La résolution officielle sera adoptée lors de la prochaine réunion du conseil d'établissement soit mercredi le 12 juin 2019.**

Après avoir sondé notre clientèle, nos parents, nos élèves, les membres de notre personnel, après avoir consulté les résultats académiques nos moyennes et nos taux de réussite, nous avons déterminé les enjeux suivants :

Enjeux quantitatifs avec cible et indicateurs mesurables.

- 1- La réussite en lecture pour les élèves à la fin du 1<sup>e</sup> cycle. + 1%
- 2- La réussite en lecture pour les élèves à la fin du 2<sup>e</sup> cycle. + 1%
- 3- La réussite en mathématique -Raisonné pour les élèves de 6<sup>e</sup> année. + 1%

L'équipe a choisi une augmentation de 1% en fonction de la petite taille de l'école et du faible nombre d'élèves dans chacun des niveaux.

Pour les enjeux qualitatifs, l'équipe a choisi de prioriser des éléments émergeant des élèves et des enseignants. Alors :

- 1- L'engagement des élèves envers leur réussite scolaire.
- 2- L'enrichissement de l'organisation de la vie scolaire.

Ces enjeux qui représentent les défis réels de notre école feront l'objet de suivis et de monitoring régulier afin d'avoir un impact significatif sur l'atteinte des cibles identifiées.

Les moyens restent à déterminer. Cette prochaine étape à venir nous interpellent tout particulièrement. La recherche de solution est stimulante et est partie intégrante de notre approche professionnelle. Nous sommes confiants que nous pourrions améliorer les résultats de nos élèves, en assurant un milieu de vie riche et agréable pour tous, élèves, parents et membres du personnel.

**Il est aussi bon de se rappeler que les valeurs de l'école sont les suivantes : responsabilité, respect et persévérance**

## **10 ANNEXES**

- Questionnaires
- Outils
- Notes